



Etaient présents :

- Mme. Véronique ALLAIS, Sas Legadis,
- Mme Céline RAMIREZ, Cap Harmonie
- Mme Armelle DECOSTER, Uimm 44,
- M. Jean-Claude SALVAT, AJC,
- M. Nicolas BODET, Airtem, Président,
- M. André PENAGARICANO, Avenir,
- M. Daniel MAUGET, Henner GMC,
- M. Thomas FLORENT, Thomas Propreté,
- M. Alain BARBIER, Guillouard,
- Mme Sylvie COYAC, Kuehne,
- Mme Armelle MARECHAU, UPA 44,
- Mme Alexandra GUILLOU, Asi Prod,
- Mme Sylvie BRANGEON LEBASTARD, CE
- M. Olivier JOUSSELIN, Solago,
- M. Hubert de FONTENAY, Lacroix Signalisation,
- M. Marc DAVID, Trésorier, Admi. salarié,
- M. Philippe CABON, Reso France,
- Mme Sophie MARTINEAU, Chambre des métiers de LA,
- M. Roland PALIS, Finances,
- M. Bernard MAISONNEUVE, Effitic,
- M. Philippe PINSAULT, Quovadis,
- M. Thierry SALME, SPSAO,
- M. Sylvain LEMOINE, SITI Diffusion,
- M Nagi BOUASSI, Auchan,
- M Jean-Luc MALHAIRE, Métal,
- M BOURGET, LOGICMAX,
- Mme Isabelle PETITEAU, Atout,
- Mme. Anne CATELIN, Transports Catelin,
- M. Rémi PERRIER, Apiih
- M. Sylvain LEMOINE, Siti Diffusion,
- M. Philippe LATOMBE, adm. salarié,
- Mme Marie DOUCET, Société Générale,
- Mme Amélie Leclain, Beauséjour,
- M. Samuel ROBERT,
- Mme Anne LEMAN, UL CFDT, adm. salarié,
- M. Eric MOISY, Calberson,
- M. Laurent OUVRARD, For Action,
- M. Yves LE GOHEBEL, Connexing,
- M. Vincent COMBEUIL, Medef,

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU SSTRN DU JEUDI 19 juin 2014**

L'an deux mille treize, le 19 juin 2014, à 16 heures 30, Monsieur BODET, Président du SSTRN, ouvre la séance à 17h00.

Chaque participant en entrant en séance a signé la feuille de présence, tant à titre personnel, qu'à titre de mandataire.

Documents projetés en cours de séance :

Support de présentation.

Le Président remercie les membres présents et ouvre la séance.

A la demande du Président, 2 scrutateurs se portent volontaires pour veiller au bon déroulement du vote et du dépouillement : Mme Sylvie COYAC et M. Bernard MAISONNEUVE. Mme Vigrine BORDIER est désignée secrétaire de séance.

Le Président fait lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée et présente l'ordre du jour de la **séance** :

- Renouvellement partiel des collèges employeurs du conseil d'administration et de la commission de contrôle
- Rapport d'activité 2013,
- Rapport financier 2013,
- Le rapport du commissaire aux comptes 2013,
- Vote des résolutions,
- Points d'étape sur le projet immobilier 2012-2016.
- Proclamations des résultats

Le Renouvellement partiel du collège employeur du conseil d'administration et de la commission de contrôle

Conformément aux statuts du SSTRN, le collège employeur du conseil d'administration est renouvelé par moitié tous les 2 ans (5 membres). Conformément au règlement de la commission de contrôle, le collège employeur est renouvelé partiellement tous les 2 ans (2 membres en 2014). M. BODET rappelle que les 5 premiers élus deviennent membres du conseil d'administration, les 6^{ème} et 7^{ème} deviennent membres de la commission de contrôle.

Dix-sept (17) adhérents se sont portés candidats.

N°	Candidat	Fonction	Entreprise	54
1	ALLAIS Véronique	Directrice Générale Grande Distribution	LEGADIS U EXPRESS	55
2	BOURGET Gael	RRH & Dir. Technique Développement logiciel	LOGICMAX TECHNOLOGIE	27
3	BRANGEON LE BASTARD Sylvie	Requ. Dept administration & RH Banque	CAISSE EPARGNE BRETAGNE PDL	60
4	CABON Philippe	Directeur Spe Employeurs Hélicoptère	RESO FRANCE	6
5	COMBEUIL Vincent	Délégué Général Organisation patronale d'employeurs	MEDEF	2
6	DE FONTENAY Hubert	DRH Découpage métaux	LACROIX SIGNALISATION	204
7	KERLOCH Henry	Directeur Industrielle Etude réalisation	ITEA	24
8	LEMOINE Sylvain	Secrétaire Photocopie/préparation de documents et autres activités de soutien de bureau	SITI DIFFUSION	28
9	MALHAIRE Jean-Luc	PDG Mécoupage emboutissage	METALL44 / ONYCOUPAGE DE L'ORDRE	55

Invités

- M LE ROUX, LPA, Expert Comptable
- M TESSON, IN EXTENSO, Commissaire aux Comptes,
- Mr Karim BADI, Directeur Général,
- M Serge Eric BERTUCAT, DAF,
- Mme Colette BUDAN, Directrice Pluridisciplinaire,
- Mme Vigrine BORDIER, Attachée de Direction.

N° Candidat	Nom	Profession	Entreprise	Votes
10	MARECHAL	Armelia	Députée Générale Organisation patronale d'employeurs	1
11	PAGER	Michel	Président Maison de retraite	98
12	PALIS	Poland	Gérant Conseil en gestion de patrimoine, courtier	1
13	PEÑADARICANO	André	Président Fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques	268
14	PINSOLIT	Philippe	Cadre dirigeant Fabricant - art papeterie	238
15	ROBIN	Maël	Gérant Intermédiaire en opérations bancaires	2
17	SALVA	Jean- Claude	Gérant Transport	72
18	THOMAS	Florent	Gérant Nettoyage	32

Le Président invite les candidats à se présenter succinctement à l'assemblée.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de leur profil, vote pour élire 7 représentants. Les deux scrutateurs veillent au bon déroulement du vote.

Ils procèdent au dépouillement directement à l'issue du vote concomitamment à la poursuite de la réunion, les résultats seront proclamés en fin de séance.

Le Rapport d'activité 2013

M. BADI et Mme BUDAN présentent et commentent respectivement le rapport administratif et pluridisciplinaire.

Plusieurs points sont abordés à la demande des adhérents présents en séance :

- **Questionnement sur l'inaptitude en une seule visite** : il existe plusieurs procédures pour déclarer un salarié inapte dont une procédure d'urgence prévue par le Code du Travail. Elle permet au médecin du travail de déclarer inapte le salarié en une seule visite dès lors qu'il y a un danger immédiat, le salarié n'étant plus en capacité de rejoindre l'entreprise. L'employeur a alors la possibilité d'utiliser le droit à la contestation de l'avis d'aptitude délivré par le médecin du travail en saisissant, dans un délai de deux mois, l'inspecteur du travail. L'inspecteur du travail saisira le médecin inspecteur régional du travail qui examinera le salarié, rencontrera l'employeur puis donnera son avis pour corroborer ou aller à l'encontre de l'avis du médecin du travail. Si l'employeur n'est pas d'accord avec le médecin inspecteur régional du travail, il peut contester devant le médecin inspecteur national du travail. Les médecins du travail sont très conscients des conséquences des inaptitudes tant pour le salarié que pour l'employeur. L'avis est prononcé en 1 fois (ce qui est assez rare) mais souvent le médecin du travail a vu à plusieurs reprises le salarié soit en visite de préreprise ou soit en visite occasionnelle, a souvent requis l'avis d'un médecin spécialiste de la pathologie du salarié, autant de visites que l'adhérent ignore du fait du secret professionnel. Rappelons que le médecin n'a pas à faire d'enquête avant de se prononcer. Toutefois il doit réaliser une étude de poste et des conditions de travail ou disposer de ces éléments assez récents. Si cela n'est pas le cas, la procédure peut être rendue caduque par l'inspection du travail.

- Programme TMS pro de la CARSAT: le programme national se met en place progressivement au niveau régional. Pour l'instant le SSTRN n'a pas encore été contacté par la Carsat sur ce programme.
- Est-il prévu qu'un médecin de ville puisse procéder aux visites médicales en fonction des secteurs d'activité dont dépendent les adhérents ? Mme BUDAN rappelle qu'un médecin du travail est un médecin spécialiste ayant nécessité plusieurs années d'études en plus du cursus habituel lui permettant d'appréhender le milieu du travail et les risques associés. Un médecin généraliste connaît peu le milieu du travail et n'aurait pas la même pertinence. Réglementairement, actuellement seul un médecin du travail peut procéder à des visites médicales **santé travail** et délivrer un avis d'aptitude.
- Comment réaliser une bonne prévention avec la baisse du nombre de médecins du travail ? Les infirmiers vont-ils pouvoir compenser cette pénurie ? L'infirmier a une compétence propre. Les infirmiers recrutés ont une expérience en santé travail. Ils sont également formés en interne (protocoles infirmiers .../...). Ils ont un rôle d'alerte vis à vis des médecins du travail. Depuis la réforme, la prévention individuelle et collective est réalisée par l'équipe santé travail avec notamment l'aide des infirmiers. Les infirmiers ne compensent pas la pénurie des médecins, les compétences sont différentes, mais permettent de rendre pérenne un suivi de qualité régulier des salariés et le relais s'il y a lieu vers le médecin du travail.
- Qui doit-on prévenir en cas d'insatisfaction vis-à-vis du médecin du travail en charge de son entreprise ? il faut contacter par téléphone ou mail la direction pluridisciplinaire qui assure le rôle hiérarchique des médecins du travail tout en respectant leur indépendance technique. Le médecin du travail est systématiquement informé des griefs à son encontre et apporte ses éléments de réponse. Cette Direction peut recadrer le médecin si cela est nécessaire. Une réponse est toujours apportée à l'adhérent. Cependant, réglementairement, il ne peut y avoir de changement d'affectation du médecin que si celui-ci l'accepte. Le cas échéant, l'adhérent peut constituer un dossier à transmettre à la Direction pluridisciplinaire. La commission de contrôle sera alors saisie afin de formuler un avis. L'employeur peut également procéder à un recours devant l'inspecteur régional du travail en cas de désaccord avec la décision de la commission de contrôle.
- Carence en nombre de médecins du travail : certains adhérents constatent que les médecins assurent de moins en moins de visites périodiques. Compte tenu de la baisse du temps médical, le conseil d'administration a donné des priorités aux médecins notamment celle de prioriser les visites d'embauche, de reprise, de pré reprise et occasionnelles.
- Suivi statistique des déclarations d'invalidité par médecins : il existe un tableau d'activité par médecin qui permet à la direction pluridisciplinaire de suivre l'ensemble de l'activité des médecins (AMT, visites médicales, présence au CHSCT...). La direction pluridisciplinaire n'a pas la possibilité de réaliser un suivi

des aptitudes n'ayant pas accès au logiciel métier régi par le secret professionnel. Cette analyse est possible au moment du bilan au travers de l'analyse des rapports annuels des médecins du travail. Ces rapports et leur synthèse sont transmis à la DIRECCTE, mis annuellement à disposition des partenaires sociaux et syndicats de salariés. Il n'y a de médecins du travail qui émettent davantage d'avis d'inaptitude que d'autres ni de secteurs davantage concernés. L'avis d'aptitude relève de la seule compétence du médecin du travail et de son indépendance technique. Seul le médecin inspecteur peut modifier un avis d'aptitude sur saisine du salarié ou de l'employeur. Il y a davantage de saisines par les salariés qui contestent autant leur aptitude que leur inaptitude.

- Enquête de satisfaction faite auprès des adhérents : une enquête a été réalisée en 2009. Le Président et la Directrice de la pluridisciplinarité s'accordent à dire qu'il serait opportun de renouveler la démarche. En 2009, nos adhérents étaient globalement satisfaits du service rendu et fort peu identifiaient au sein de leur entreprise des risques professionnels.
- Modalités de calcul des cotisations : une réflexion est portée sur le calcul des cotisations pour les adhérents cotisant au SSTRN et ayant des infirmiers salariés au sein de leurs entreprises.

Le Rapport financier 2013

M. LE ROUX, expert comptable, du cabinet LPA présente le compte de résultat 2013 et la structure du bilan au 31 décembre 2013. Cette dernière est saine. L'activité 2013 présente un résultat excédentaire net de 719 350 € (documents joints).

L'intervention de M. LE ROUX n'ayant pas fait l'objet d'autres questions, la parole est donnée à M. TESSON, commissaire aux comptes, du cabinet IN EXTENSO.

Le Rapport du Commissaire aux Comptes 2013,

M. TESSON, commissaire aux comptes, donne lecture de son rapport sur les comptes annuels du SSTRN clos au 31 décembre 2013.

Rapports sur les comptes annuels 2013 : M. TESSON authentifie les comptes 2013 préparés par les services comptables du SSTRN avec l'aide de M. LE ROUX. Il certifie que les comptes annuels, sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la date du 31 décembre 2013.

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes :

M. TESSON informe qu'il n'y a pas de convention réglementée à approuver sur l'exercice 2013.

Vote des résolutions

M. BODET invite les membres de l'Assemblée Générale à exprimer leur vote sur les résolutions 2 à 5. Les deux scrutateurs veillent au bon déroulement du vote.

Résolution 2 : Approbation des rapports moral et d'activité : Adoptée

L'Assemblée Générale des adhérents, après avoir entendu le rapport moral du Président et le rapport d'activité 2013, et en avoir délibéré, approuve lesdits rapports. L'Assemblée Générale donne plein et entier quitus au conseil d'administration de sa gestion de l'activité de l'association pour l'exercice 2013.

Favorables	Abstentions	Contre	Nuls
17 939	136	278	

Résolution 3 : Approbation des comptes : Adoptée

L'Assemblée Générale des adhérents, après avoir entendu le rapport financier et le rapport du commissaire aux comptes, et en avoir délibéré, approuve lesdits rapports. L'Assemblée Générale donne plein et entier quitus au conseil d'administration de sa gestion financière de l'association pour l'exercice 2013

Favorables	Abstentions	Contre	Nuls
18 075		278	

Résolution 4 : Affectation du résultat : Adoptée

L'Assemblée Générale des adhérents, après avoir approuvé les comptes 2013 présentant un excédent de 719 350€, décide d'affecter ce bénéfice en report à nouveau dans son intégralité.

Favorables	Abstentions	Contre	Nuls
18 075		278	

Résolution 5 : Pouvoirs au Président : Adoptée

Tous pouvoirs sont donnés au Président ou au porteur de copies ou extraits du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

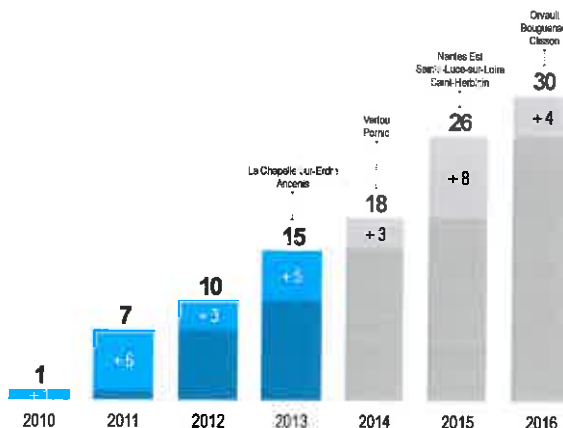
Favorables	Abstentions	Contre	Nuls
18 075		278	

Point d'étape sur le projet immobilier 2012-2016 tel que présenté.

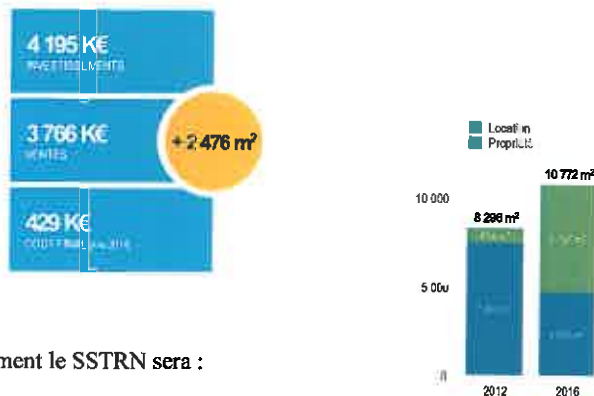
Pendant le dépouillement du vote des résolutions 2 à 5, M. BADI présente la carte du déploiement immobilier arrêté à ce jour. Les chiffres dans les bulles indiquent le nombre d'Equipes Santé Travail installées sur ces sites.



M. BADI poursuit en présentant le schéma du déploiement prévisionnel des Equipes Santé Travail – EST qui suit celui des centres.



Monsieur Badi présente un état financier du projet schématisé ci-dessous :



Au terme du déploiement le SSTRN sera :

- propriétaire de 4665 m2 (contre 7462 m2 en 2012),
- locataire de 6107 m2 (contre 834 m2 en 2012).

Quelques photos des nouveaux sont également affichées.

Proclamation des résultats des votes.

Le Président proclame les résultats des résolutions :

Résolution n°1

Sont élus au Conseil d'Administration pour 4 ans (2014-2018)

- Mme Véronique ALLAIS
- M. Sylvain LEMOINE
- M. Hubert DE FONTENAY
- M. Henry KERLOCH
- M. Philippe PINSAULT

Sont élus à la Commission de Contrôle pour 4 ans (2014-2018)

- Mme Sylvie BRANGEON LE BASTARD
- M. Philippe CABON


Les résolutions 2 à 5 sont toutes adoptées.

Les procès verbal du dépouillement des votes sont joints au présent procès verbal.

Aucune autre question n'étant posée, M. Bodet remercie les participants de l'Assemblée de leur présence et lève la séance à 20h30.

Les éléments projetés pendant l'Assemblée Générale ainsi que les rapports annuels 2013 sont annexés au présent procès verbal dont ils font partie intégrante.

Nicolas BODET
Président du SSTRN



Vigrine BORDIER
Secrétaire de séance



Annexes

- Rapport annuel 2013 et ses annexes
- Présentation projetée en séance
- Résultats votes (1/2)
- Résultats votes (2/2)